Dans un document intitulé « information sur l'adaptation du réseau » présenté au CTL du 27 septembre dernier, la direction envisage le transfert du service de publicité foncière (SPF) de Vitré vers celui de Rennes 2 au 1er septembre 2014.

La DRFiP 35 a proposé le transfert du SPF de Vitré à la direction générale *« en considérant qu'il existait pour les SPF de faible dimension un réel problème d'adéquation entre les charges et les moyens ».*

Ainsi, selon elle, l'opération de fusion de Rennes 2 et Vitré est motivée par les difficultés de fonctionnement et d'organisation que rencontrent de façon générale les SPF de taille réduite.

Ces arguments ne sont pas fondés.

En effet, comme le reconnaît elle-même la direction, le SPF de Vitré fonctionne bien: les résultats sont bons et le service ne connaît pas de difficultés particulières d'organisation.
Pourquoi alors une telle précipitation qui aurait des conséquences néfastes pour le métier, les conditions de travail et le service public ?

Par ailleurs, avec la nouvelle ligne LGV et la construction de la quatre-voies Rennes-Angers, les charges de travail augmentent et vont continuer à augmenter.

Dans ces conditions, les syndicats CGT, Solidaires, FO et CFDT Finances publiques Ille et Vilaine avec les agents soussignés du SPF de Vitré exigent le retrait du projet.

nom	prénom	service	signature